

Cassel : Pays de Flandre tourisme s'engage à promouvoir le flamand au quotidien

PUBLIÉ LE 15/04/2015

G. DUHOT (CLP)

L'Institut de la langue régionale flamande a présenté son actualité et ses projets, samedi, lors de son assemblée générale à Cassel. Pays de Flandre tourisme et plusieurs communes ont décidé d'adhérer à la charte de promotion du flamand.



Le président de l'Institut de la langue régionale flamande, Jean-Paul Couché a rappelé que l'enseignement de la langue demeurait une priorité.

La charte pour une signalétique bilingue et la promotion du bilinguisme a été signée par Yves Debruyne, président de Pays de Flandre tourisme lors de cette assemblée générale. La structure s'engage ainsi à mettre en œuvre quatre points de cette charte avant la fin de l'année. Figurent parmi les actions de communication et de promotion, la mise en ligne d'une version flamande partielle ou totale du site Internet, une participation à la campagne annuelle de promotion des cours de flamand pour adultes et un engagement dans la durée.

pour une réelle visibilité

Six communes devraient également souscrire à des actions (signalétique, communication, promotion, formation etc.) dans les prochaines semaines : Ochtezeele, Saint-Jans-Cappel, Flêtre, Ochtezeele, Cassel et Wormhout. « *L'objectif de l'Institut est de faire participer un maillon essentiel de la vie publique à la réappropriation du flamand. C'est donc tout naturellement que l'Institut s'adresse aux communes, capables de rendre une réelle visibilité à la langue flamande dans la vie publique et dans la vie quotidienne des habitants. Quatre communes : West-Cappel, Bavinchove, Berthen et Bailleul ont d'ores et déjà montré de l'intérêt pour la charte.* »

Bénédicte Crépel, vice-présidente de la communauté de communes de Flandre intérieure, en charge de la culture et du tourisme, et César Storet, chargé de la question du flamand au sein de la structure, veulent s'inscrire dans cette dynamique : « *Le flamand est le ciment au sein de la communauté de communes de Flandre intérieure.* »